

Certificat de constance des performances

N° 0672-CPR-0331

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement portant sur les produits de construction), ce certificat s'applique

au(x) produit(s) de construction : **Bois lamellé collé, classes de résistance jusqu'à GL 28**
Poutres en bois massif reconstitué jusqu'à C 24
Éléments composites collés en bois lamellé collé

mis en circulation par : **Holzwerk Gebr. Schneider GmbH**
Kappel 28
88436 Eberhardzell
Allemagne

fabriqué(s) dans l'usine/les usines : **88436 Eberhardzell**
Allemagne

L'organisme de certification du Materialprüfungsanstalt Universität Stuttgart (institut d'essai des matériaux de l'université de Stuttgart) certifie que toutes les règles d'évaluation et de vérification de la constance des performances décrites à

l'annexe ZA
de la/des norme(s) **EN 14080:2013**
harmonisée(s) :

conformément aux système : **1**

ont été appliquées pour l'attestation des performances susmentionnées et que le(s) produit(s) de construction répond(ent) à toutes les exigences prescrites pour lesdites performances.

Ce certificat comprend 1 page et a été délivré la première fois le **07.08.2015**. Sauf retrait ou suspension, il demeure valide tant que les méthodes de vérification et/ou les exigences du contrôle de production en usine précisées dans les normes harmonisées en matière d'évaluation des performances des caractéristiques principales déclarées restent inchangées et qu'aucune modification substantielle n'est apportée au produit de construction ainsi qu'à ses conditions de fabrication en usine.



Stuttgart, 06.10.2015

Leitender Akademischer Direktor Dr. S. Aicher
Directeur de l'organisme de certification

